

# Procès - Verbal

Comité du

25 juin 2014

Membres	: 49	Voix délibératives en exercice	: 74
En exercice	: 49	Voix délibératives présentes	: 47
Présents	: 30	Voix délibératives avec pouvoirs	: 10
Représentés	: 06	Voix délibérative totales	: 57

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt juin deux mille quatorze, sous la Présidence de **Madame KELLNER** présidente du SITOM93.

## PRESENTS :

**M. FOURNIER** (GAGNY), **M. CACACE** (LE RAINCY), **M. MALAYEUDE** (NEUILLY-PLAISANCE)  
**MME SMADJA** (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. DURANDEAU** (SEAPFA), **MME MUTABESHA**, **MME REVIDON** (C.A. d'EST-ENSEMBLE) : **vice-présidents**

**MMES JARDIN**, **MAUPOUSSIN** (CLICHY-SOUS-BOIS), **M. ALEXANDRE** (COUBRON), **MME. VANDENABELLE**, **M. DESRUMAUX**, **M. ADAM** (C.A. DE L'AÉROPORT DU BOURGET), **MME. CAMPOY** (GAGNY), **MM. MICONNET**, **LANTERI**, (LIVRY-GARGAN), **M. BERTHIER**, (NEUILLY-PLAISANCE), **M. REIN** (NEUILLY-SUR-MARNE), **M. MARTHÉLY** [*représentant M. CHAULET*], **MME PONTHER**, **M. KHALDI**, **M. ROSÉ**, (C.A. de PLAINE-COMMUNE), **M. BOYER**, (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. MERIGUET**, (SEAPFA), **MM. LEMASSON**, **RINGRESSI** (VAUJOURS), **MM. LEUCI**, **PERIES**, **MME HARENGER**, (C.A. d'EST-ENSEMBLE).

## EXCUSES : VP = Vice-président

**M. ABRAHAMS** (C.A. d'EST-ENSEMBLE)  
**MME DENIS** (C.A. d'EST-ENSEMBLE)  
**MME GAUTHIER** (PAVILLONS-SOUS-BOIS)

**M. MARIOT** (SEAPFA)  
**M. SANOGO** (AULNAY SOUS BOIS)  
**M. VIOIX** (C.A. d'EST-ENSEMBLE)

## EXCUSES AVEC POUVOIR :

**M. DAGUET** (VP) (C.A de PLAINE COMMUNE)  
**M. DELLANOY** (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)  
**M. LAGRANGE** (VP) (C.A d'EST ENSEMBLE)  
**M. MAGE** (VP) (VILLEMOMBLE)  
**M. RUSSIER** (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)  
**M. TORO** (VP) (COUBRON)

pouvoir donné à **MME KELLNER**  
pouvoir donné à **M. MICONNET**  
pouvoir donné à **MME REVIDON**  
pouvoir donné à **M. FOURNIER**  
pouvoir donné à **M. DURANDEAU**  
pouvoir donné à **M. CACACE**

Madame Kellner, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 heures 10.

Elle donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Madame SMADJA est désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente précise que pour ce comité, des dossiers papier ont été transmis, mais que dans le cadre de la dématérialisation, ceux-ci, à l'avenir, seront transmis par mail. Bien évidemment, en séance, quelques versions papier seront disponibles ainsi que des tablettes préchargées.

### **Approbation du procès-verbal du comité du 26 mai 2014.**

Sans aucune remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Compte de gestion 2013**

Madame la Présidente précise que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Sans autre remarque, le compte de gestion 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

### **Compte administratif 2013**

Madame la Présidente laisse la parole à monsieur Rouault pour présenter ce point puisque ce budget a été réalisé sous sa présidence. Le SITOM93, contrairement à une commune, n'a qu'une seule mission : le traitement des déchets ménagers. Le budget du syndicat est donc constitué de deux parties, la première retrace les opérations liées aux traitements des déchets par le SYCTOM pour le compte des collectivités et l'autre partie les dépenses propres du syndicat. Cette première partie, conséquente, puisqu'elle est de l'ordre de 75 millions d'euros est équilibrée en dépenses et en recettes.

Pour assurer le fonctionnement du syndicat, celui-ci perçoit d'une part, une redevance de 0,36 euro par habitant et par an, et d'autre part, une subvention du SYCTOM. Celle-ci est prévue dans une convention triennale, car le SITOM93 assure par le recouvrement des redevances, une partie du travail de l'administration du SYCTOM. Par ailleurs, le SITOM93 perçoit également des subventions du Conseil général et du Conseil régional pour les actions et les études menées dans le cadre des missions d'animations territoriales.

L'autre spécificité du budget du SITOM93 est son excédent. Celui-ci a été constitué depuis le début du syndicat. Cet excédent sert à équilibrer le budget, puisque les recettes du syndicat sont insuffisantes pour couvrir nos dépenses récurrentes. Par conséquent, lors du budget primitif, une partie des dépenses ne sont pas inscrites afin de pouvoir le voter en équilibre. Ces crédits sont à nouveau abondés lors du vote du compte administratif et de la reprise de l'excédent. Cet excédent est maintenant en forte diminution et dans un proche avenir, il ne permettra plus d'équilibrer le budget, surtout s'il n'y a pas d'augmentation de la part population. Monsieur Rouault propose donc que le Bureau travaille sur les perspectives budgétaires des prochaines années pour savoir dans quelle mesure est-il possible de garder la redevance au niveau actuel ? Ce travail s'avère compliqué puisque le syndicat, eu égard la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP) à peu de visibilité sur les prochaines années.

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la mise en place de la MGP au 1er janvier 2016, le SYCTOM et indirectement le SITOM93 seraient impactés par la disparition des EPCI. La disparition des EPCI, programmée dans le projet actuel, aurait des conséquences notamment au niveau de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), puisque la compétence déchets des EPCI serait reprise par la MGP. Les grands syndicats ont été reçus par Madame la Ministre Lebranchu et par le Président du Paris Métropole, Daniel Guiraud. Une délégation du SYCTOM a demandé à être reçue par Segolen Royal. Un point sera fait au comité d'octobre au moment des orientations budgétaires du syndicat.

Monsieur Rouault indique ensuite qu'en investissement, le compte administratif dégage un excédent de 96 000 euros, cette somme importante vient du fait que la trésorerie a demandé au syndicat d'amortir en une seule fois des frais d'étude. Ces études réalisées dans les années 2000 concernant le projet d'usine de Tremblay-en-France et n'avait jamais été amorties, par conséquent, ces amortissements génèrent des recettes en section d'investissement.

En section de fonctionnement, l'excédent est de 565 386,04 euros, cet excédent tient à la gestion de l'exercice 2013, mais aussi au report des excédents de l'année précédente. Monsieur Rouault fait remarquer une différence importante entre la prévision du BP et le réalisé en ce qui concerne les opérations faites au profit du SYCTOM. Cela s'explique par le fait que pour l'année 2013 il y a eu d'une part une baisse sensible des tonnages traités (-1,5%) et d'autre part le SYCTOM a décidé, en cours d'année, de baisser la redevance à la tonne passant de 104 euros à 93 euros. En effet, des financements importants prévus au budget pour la réalisation d'équipements n'étaient plus justifiés devant la difficulté à mettre en œuvre ces équipements. Pour 2014, la redevance devrait reprendre son rythme normal.

Le budget propre du syndicat est lui de 963 954,65 euros.

Monsieur Rouault quitte la salle avant le vote.

Madame la Présidente présente ensuite les chiffres du compte administratif, suivant les tableaux ci-après :

<b>Investissements</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat reporté 2012		21 876,39
Opération de l'exercice	3 273,53	77 438,71
Totaux	3 273,53	99 315,10
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>96 041,57</b>

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat reporté 2012		727 739,47
Opérations de l'exercice	72 405 673,95	72 243 320,52
Total	72 405 673,95	72 971 059,99
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>565 386,04</b>

Madame la Présidente quitte la salle et monsieur Cacace procède au vote.

Sans autre remarque, le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame la Présidente ainsi que monsieur Rouault réintègre la salle.

### **Affectation des résultats.**

Madame la Présidente redonne les chiffres avant de procéder à cette affectation :

- 96 041,57 euros en section d'investissement, il est proposé de les inscrire au compte 001 "report à nouveau".
- 565 386,04 euros en section de fonctionnement, il est proposé de les inscrire au compte 002 "report à nouveau".

Sans autre remarque, l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Budget supplémentaire 2014**

Sur ce point, madame la présidente donne la parole à monsieur Rouault. Celui-ci rappelle que les dépenses non inscrites au budget primitif vont dans ce budget être pourvues pour une somme totale de 222 447,00 euros. Il y a aussi une actualisation des dépenses pour tenir compte de certains d'aléas et aussi pour tenir compte des décisions prises lors de notre dernier comité (vice-président de plus et un poste de conseiller), soit 61 000 euros

À l'issue cette présentation, madame la présidente passe au vote de ce budget soit :

- 96 041,57 euros en recettes et dépenses d'investissement
- 565 386,19 euros en recettes et dépenses de fonctionnement.

Sans autre remarque, le budget supplémentaire est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Règlement intérieur du comité.**

Madame la Présidente propose aux délégués, s'ils le souhaitent, afin d'avoir plus de temps pour étudier ce règlement de reporter ce point au prochain comité.

Il y a eu très peu de modifications par rapport à l'ancien texte. Le principe de la dématérialisation a été rajouté ainsi que le principe d'envoyer aux suppléants les ordres du jour et les rapports.

Monsieur Cacace fait une remarque de forme sur le fait que tout délégué quittant la séance avant la fin peut laisser un pouvoir auprès de madame la présidente pour un délégué de son choix, et non pas à madame la présidente laissant entendre que le pouvoir est attribué à madame la présidente.

Sans autre remarque, le règlement intérieur du comité est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Désignations dans les organismes extérieurs

Madame la Présidente rappelle qu'il y a un certain nombre d'organismes qui ne rassemble que des élus, mais d'autres sont plus techniques.

Il y a notamment :

L'AMORCE qui regroupe 536 collectivités et 245 professionnels. Force de proposition. AMORCE a plusieurs domaines d'activité :

- Les réseaux de chaleur
- La gestion des déchets
- La gestion de l'énergie

Le CNR : Le Cercle National du Recyclage a comme mission de faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets afin de privilégier une gestion vertueuse des déchets.

METHEOR : L'association traite de toutes les questions sur le plan européen, notamment, en matière technique, juridique, économique, fiscale, de promotion, de formation et de recherche, qui concernent la valorisation des déchets par méthanisation

L'ORDIF : C'est une association créée en 1992 par l'État et la Région Ile-de-France qui regroupe aujourd'hui 80 acteurs ou groupements d'acteurs franciliens du secteur des déchets représentant l'Etat et ses organismes déconcentrés, la Région Ile-de-France et ses organismes associés, les Conseils généraux, les groupements intercommunaux ayant une compétence dans la gestion des déchets, les professionnels et acteurs de la gestion des déchets, les chambres consulaires et les associations. L'ORDIF a pour missions de développer la connaissance, centraliser et diffuser l'information et mettre en réseau les acteurs de la gestion des déchets en Ile-de-France.

Ces organismes sont très importants pour le SITOM93, surtout par rapport à la place des élus en leur sein.

Il y a aussi des réseaux plus techniques comme Club Biogaz, IDEAL, ASTEE ACR+. Madame la Présidente propose que ce soit monsieur Laurent Desnoyers qui y participe.

Après consultation auprès des élus, madame la présidente propose les différentes affectations.

Monsieur ADAN prend la parole et regrette de ne pas avoir été consulté souhaitant être nommé à METHEOR, madame la présidente lui propose d'être le suppléant de Mme Revidon.

Madame HARENGER regrette également de ne pas avoir été consultée, car elle était intéressée par le CNR. De la même manière, madame la présidente propose à Mme HARENGER d'être suppléante.

Madame la Présidente reconnaît que devant le nombre de réunion un poste de suppléant peut s'avérer être utile afin que le syndicat soit correctement représenté.

Monsieur Lanteri souhaite aussi être suppléant à l'ORDIF.

Monsieur Rouault est agréablement surpris par l'engouement suscité par ces désignations.

En définitive le tableau des désignations est le suivant :

SITOM93			
Organismes	Titulaire	Suppléant	Administratif
ACR+	Laurent DESNOYERS		
AIRPARIF			
AMORCE	Karina KELLNER		
ASTEÉ	Laurent DESNOYERS		
AUTF			
CLUB BIOGAZ ATEE	Laurent DESNOYERS		
CNAS	Karina KELLNER		
CNR	Ludovic TORO	Marie-Rose HARENGER	
ENTREPRENDRE POUR LE FLUVIAL			
METHEOR	Nicole REVIDON	Michel ADAM	Alain ROUAULT
ORDIF	Olivier MICONNET	Gérard LANTERI	
Réseau IDEAL	Laurent DESNOYERS		

Sans autre remarque, ces désignations sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Élection de la CAO.**

Madame la Présidente précise que lors du dernier mandat, cette CAO ne s'était réunie qu'une seule fois, puisque l'essentiel des travaux sont votés au SYCTOM. Madame la Présidente a souhaité que cette représentation soit équilibrée politiquement, pour refléter la diversité politique de notre syndicat. Outre la présidente du SITOM93 qui y siège d'office, le Bureau propose aux membres du comité les noms suivants :

Titulaire	Collectivité	Suppléant	Collectivité
M. Ludovic TORO	Coubron	M. Jean-Louis ALEXANDRE	Coubron
M. Pierre-Etienne MAGE	Villemomble	M. Jean-Louis MALAYEUDE	Neuilly-Plaisance
M. Guillaume FOURNIER	Gagny	Mme Ninette SMADJA	Rosny-sous-Bois
M. Christian LAGRANGE	EST-ENSEMBLE	Mme Nicole REVIDON	EST-ENSEMBLE
M. Alain DURANDEAU	SEAPFA	M. Laurent RUSSIER	Plaine-Commune

Sans autre remarque, la composition de la CAO est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Indemnité de conseil allouée au comptable public.**

Madame la Présidente rappelle que depuis le 26 novembre 2012, madame Catherine Pionnier est la Trésorière Principale du syndicat. À ce titre, elle demande le versement d'une indemnité de conseil prévue par le décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

Madame la Présidente propose d'approuver l'attribution de cette indemnité à madame Catherine Pionnier au taux plein. Cette indemnité est calculée en fonction du volume du budget du syndicat. En 2013, cette indemnité se situait aux alentours de 8 000 euros.

Sans autre remarque, l'attribution de l'indemnité à taux plein est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Décisions prises lors du dernier Bureau.**

Madame la Présidente donne lecture aux membres du comité des décisions prises lors du dernier Bureau :

Il y a eu la répartition des délégations aux vice-présidents :

<i>Vice-Président</i>	<i>Délégation</i>	<i>Groupe de travail</i>
Monsieur CACACE Bernard	Extension des consignes de tri	1
Monsieur DAGUET Anthony	Métropole du Grand Paris	3
Monsieur DELANNOY William	Relations avec les bailleurs	4
Monsieur DURANDEAU Alain	Projets éducatifs	1
Monsieur FOURNIER Guillaume	Traitements alternatifs	2
Monsieur LAGRANGE Christian	Communication	4
Monsieur MAGE Pierre-Etienne	Suivi des plans	1
Monsieur MALAYEUDE Jean-Philippe	Tarifification incitative	2
Madame MUTABESHA Dunia	Prévention	1
Madame REVIDON Nicole	Valorisation organique	2
Monsieur RUSSIER Laurent	Coopération décentralisée	4
Madame SMADJA Ninette	Lois territoire	3
Monsieur TORO Ludovic	Collecte sélective	1

Par ailleurs un certain nombre de groupes de travail sont mis en place. Madame la Présidente souhaite que l'ensemble des membres du comité puisse s'inscrire à ces groupes :

<b>Groupe de travail</b>	<b>Pilote politique</b>	<b>Pilote administratif</b>	<b>Intitulé</b>
1	M. TORO Ludovic	J Perrot	Collectes et prévention
2	M. MAGE Pierre-Etienne	L Desnoyers	Planifications et moyens de traitements
3	Mme Karina Kellner	J Schlienger	Organisation administrative et avenir des compétences
4	M. LAGRANGE Christian	R Guérin	Communication et information des partenaires

Une liste circule dans la salle à cet effet.

En outre, madame la présidente, précise que le Bureau a pris une délibération pour avoir recours à la vacation afin d'installer monsieur Rouault en tant que conseiller auprès du comité et de la présidente. Cette vacation est fixée à 3h30 à hauteur de 242,47 euros bruts la vacation.

Monsieur Jean Louis Alexandre intervient pour avoir des explications sur la délégation « tarification incitative ». Monsieur Rouault répond que la tarification incitative est la possibilité pour les communes qui appliquent la taxe d'ordures ménagères de moduler cette taxe ou de créer une redevance qui permet de faire payer les habitants en fonction de la quantité de déchets produits pour les rendre plus responsables. Le SITOM93 se propose d'aider les collectivités si elles souhaitent mettre en place cette redevance.

### **Communications de la Présidente.**

Madame la Présidente précise que le syndicat n'a pas encore les dates de réunions des comités du SYCTOM, normalement il y aura un comité du SITOM93 en octobre et en décembre, de préférence un mercredi.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente passe la parole à madame Boux, directrice adjointe au SYCTOM pour présenter ce syndicat. (Diapos jointes)

**Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 19 heures 20.**